ATTESTATION DE DÉLIVRANCE DE L'INFORMATION DONNÉE À SON CONJOINT COMMUN EN BIENS SUR LES CONSÉQUENCES DES DETTES CONTRACTÉES DANS L'EXERCICE DE SA PROFESSION SUR LES BIENS COMMUNS DES EPOUX

Article A123-63 annexe 1-2 du code de commerce)

La présente attestation doit être souscrite par la personne sollicitant son immatriculation

Je soussigné(e),

Nom : ABADIE
(nom de naissance suivi du nom d'épouse)

Prénoms : ARNAUD

Date de naissance : 14 / 08 / 1982

Lieu de naissance : Trembles en France
(Commune, numéro du département et pays si né(e) à l'étranger)

Domicile : 63 rue de la Garlanderie

Code postal 60300 Commune Lagny le sec Pays FRANCE

Déclare sous ma responsabilité, conformément à l'article R. 123-121-1 du code de commerce, avoir informé mon conjoint
Monsieur ou Madame [1] ABADIE Ingrid
avec ~~lequel~~ / laquelle [1] je me suis marié(e) sans contrat de mariage [2] ~~ou bien avec un contrat de mariage qui prévoit des biens communs aux époux, sur les conséquences des dettes contractées dans l'exercice de ma profession sur ces biens communs.~~

Fait à Lagny le sec
Le 21/6/23

Signature de la personne immatriculée :

[1] Rayer les mentions inutiles
[2] La mention relative à l'absence de contrat de mariage ne signifie pas que le régime légal français est applicable.

Rappel : Article R. 123-121-1 du code de commerce

Décret n° 2007-750 du 9 mai 2007 – article 19 du Journal Officiel du 10 mai 2007

Sous sa responsabilité, la personne physique dépose dans les formes prévues à l'article R. 123-102, lors de sa demande d'immatriculation, une attestation de délivrance de l'information donnée à son conjoint commun en biens sur les conséquences des dettes contractées dans l'exercice de sa profession sur les biens communs(...)